

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2023
---	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	L’an deux mil vingt-trois, le premier juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 16	
Pouvoirs : 2	
Absents ou excusés : 3	

Présents : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHES – Marie-Laure VAILLANT– Patricia CONSTANS – Éric POUTAYS - Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES – Nathalie RACOLIN - Isabelle LOUVIERS - Laurence LAGARDERE – Nadège COUSTURES - Jean TAUGERON

Absents ou excusés : Fabrice BERNADET – Stéphane RIEUCROS-FOREST – Frédéric OLAYA

Procurations : Fabrice BERNADET à Nathalie RACOLIN - Frédéric OLAYA à Nadège COUSTURES –

Secrétaire de séance : Françoise LANUSSE

Date de convocation : 25 mai 2023

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l’unanimité.

CREATION D’UN POSTE D’AGENT CONTRACTUEL - 16/35^{ème} AU 01 AOÛT 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l’article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu’il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet, durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}, relevant du cadre d’emploi d’adjoint technique Territorial, catégorie C, à compter du 01 août 2023 afin de faire face aux besoins particuliers des services techniques, tâches diverses nécessaires au bon fonctionnement des services en milieu rural.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel – article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - ,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer un emploi contractuel permanent, à temps non complet à raison de seize heures hebdomadaires (16/35^{ème}) à compter du 01 août 2023 sur le grade d’Adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- D’autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement sur un emploi permanent d’un agent contractuel, pour une durée de 2 ans, renouvelable, dans la limite de 6 ans.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget communal.

Un arrêté pour la nomination de Mme Yveline MEYRA sera pris.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE PEC (droit privé) 25/35^{ème} AU 01 SEPTEMBRE 2023

Le maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir pour la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, durée de 10,20 mois, du 01 septembre 2023 au 05 juillet 2024, pour une durée de travail de 25 heures hebdomadaires, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » - CUI - à compter du 01 septembre 2023

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 10,20 mois, allant du 01 SEPTEMBRE 2023 au 05 JUILLET 2024, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tous les documents nécessaires,

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le contrat correspondant sera établi avec Mme Mathilde PAGOTTO, contrat de formation à l'école.

LOGEMENT CASTILLON

Une publication sera faite sur le journal Le Républicain pour la maîtrise d'œuvre complète pour des travaux de rénovation énergétique globale du logement « Mauricette » à Castillon.

La date limite de réception des candidatures sera fixée au 31 juillet 2023

BOULANGERIE

Afin de procéder au choix du futur boulanger, Monsieur le Maire propose de créer une commission. L'ensemble du conseil municipal, sauf Alain Juzeau, fera partie de cette commission.

Lors de l'audition des candidats, il y aura une séance de dégustation et un choix à faire. A ce jour, deux candidats se sont déclarés.

CONTRATS D'ELECTRICITE

Suite à la réception des dernières factures d'électricité de Total Energie, particulièrement élevées, une étude a été faite sur les contrats concernant le RPA, la salle des fêtes et Castets et l'école.

Alain Juzeau explique que ces contrats pourraient faire l'objet d'une modification d'abonnement. Une demande en ce sens a été faite auprès des services concernés.

BULLETIN MUNICIPAL

Alain Juzeau sollicite les élus pour la rédaction de certains articles qui doivent paraître dans le prochain bulletin municipal.

ANTENNE RELAIS

Suite à la déclaration préalable de SFR pour l'installation d'une antenne-relais, lieu- dit la Gravette, un arrêté de refus a été établi suite à l'avis défavorable du Maire, en référence aux courriers reçus des riverains et pour la protection des habitants.

CAB – PROGRAMME 2023

Monsieur le Maire présente le projet des aménagements de sécurité aux abords de l'école établi par le bureau d'étude ArdInfra, avec l'accord des services routiers du département.

Ce projet sera aussi rapidement présenté aux enseignants, personnel de l'école, riverains, parents d'élèves,...

QUESTIONS DIVERSES

- **INTRAMUROS** : Une réunion d'information, pour les associations, les artisans et commerçants du village, aura lieu le lundi 5 juin à 19 h, à la mairie de Castets et Castillon.
- **ADJOINT TECHNIQUE** : Monsieur Abdelkader BACHA sera nommé au poste d'adjoint technique stagiaire à compter du 01 juillet 2023 (en remplacement de Monsieur François Paille qui a fait valoir ses droits à la retraite au 01 avril 2023).

N° délibération	Date	OBJET	
DEL2023JUN24	001/06/2023	CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL 16/35 ^{ème} - AU 01 AOÛT 2023	
DEL2023JUN25	01/06/2023	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE PEC (droit privé) 25/35 ^{ème} AU 01 SEPTEMBRE 2023	

CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES/OBSERVATIONS
Le Maire Didier LAULAN	
Le secrétaire Françoise LANUSSE	
Fabrice BERNADET	Excusé
Martine SAINT-BLANCARD	
Françoise LANUSSE	
Jean-Claude MOTHES	
Eric POUTAYS	
Michèle SECHAN	
Thierry BERTO	
Stéphane RIEUCROS-FOREST	Excusé
Nathalie RACOLIN	
Patricia CONSTANS	
Frédéric OLAYA	Excusé
Laurence LAGARDERE	
Nadège COUSTURES	
Anne-Laure VAILLANT	
Arnaud OMNES	
Jean TAUGERON	
Isabelle LOUVIERS	